



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 8 juin 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 25

Titulaires présents : 23

Suppléants : 1

Pouvoirs : 1

Excusés : 2

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 29 mai dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 25

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : Mme Roseline LEMBERT, Mme Dalida DERBAL, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Thierry BOURDAREAU, **MARCILLAC-LANVILLE** : M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL** : M. Claude BORDONADO, **MONS** : M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : M. Christian VIGNAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Jean-Luc BOUTIN, Mme Céline GARREAU, Mme Joëlle FALOURE, Mme Françoise ROY, M. Boris CHAUMONNOT, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Philippe BOISUMAULT, M. Jean-Marie GASCHET, **SAINT-GENIS-D'HIERESAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Yanick MENARD, **VAL D'AUGE** : M. Alexandre GAUVIN, Mme Marie-France VOISIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Claude BORDONADO

Pouvoir : Mme Marina GRAMMATICO à Thierry BOURDAREAU

Excusées : Mme Marina GRAMMATICO, Mme Claudine RODET

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Céline GARREAU est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 mai 2026 a été transmis par courriel le 29 mai 2026. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Néant

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Intervention de l'association La Palène

Les représentants de l'association La Palène présentent aux élus communautaires les actions conduites sur le territoire ainsi que la programmation culturelle prévisionnelle pour la saison 2026-2027.

En présence de l'Office de Tourisme du Rouillacais et de Madame Géraldine LANDIER (Chai 27), ils présentent plus particulièrement l'évènement « Bouilleurs de Fêtes », destiné à valoriser l'identité viticole du territoire au travers d'animations, de concerts et de rencontres organisés sur plusieurs communes du Rouillacais.

Monsieur Pascal BURBAUD rappelle que cette démarche répond à une sollicitation de la Communauté de communes visant à renforcer l'animation et l'attractivité du territoire autour de ses savoir-faire locaux du Cognac et notamment les bouilleurs de crus.

Les porteurs du projet sollicitent un accompagnement financier de la Communauté de communes pour contribuer à la promotion de l'évènement, pour un montant estimatif de l'ordre de 11 000 €.

Monsieur le Président indique que cette demande fera l'objet d'une analyse et sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.

2. Adhésion à l'AMPA (Achat Public Mutualisé)
--

Monsieur le Président présente l'Association des Mutualisations Publiques d'Achats (AMPA), qui permet notamment l'accès à la centrale d'achats publics CAPAQUI.

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de communes à l'AMPA et autorise le paiement de la cotisation annuelle.

3. Désignation d'un représentant intercommunal – AMF 16
--

Monsieur le Président indique qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de communes auprès de l'Association des Maires de France.

Sur proposition du Bureau des maires, Monsieur Patrick MESNARD, Maire de Mons, est désigné représentant de la Communauté de communes.

4. Constitution d'une servitude réseaux – Assainissement

Monsieur le Président présente le projet de régularisation d'une canalisation existante sur la parcelle cadastrée AK n°311 située à Marcillac-Lanville.

Le Conseil communautaire approuve la constitution de cette servitude et autorise la signature de l'acte correspondant.

5. Fixation d'un loyer – Place Thiers – Rouillac

Monsieur le Président rappelle les modalités de location des bureaux du Centre Multi-Services, situé Place Thiers à Rouillac.

Afin de permettre l'installation durable d'une thérapeute, le Conseil communautaire décide de fixer le loyer du bureau n°4 à 100 € par mois assorti d'une provision pour charges de 76,50 €.

6. Participation aux organismes extérieurs

Monsieur le Président présente la participation sollicitée par le GIP Charente Solidarités.

Le Conseil communautaire approuve le versement d'une participation de 6 889 € au titre de l'année 2026.

7. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Déchets Ménagers - 2025

Monsieur le Président présente le rapport annuel relatif au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers.

Après présentation des principaux indicateurs techniques et financiers, le Conseil communautaire débat et prend acte du rapport pour l'année 2025.

8. Présentation du Projet Extension ZE Lantillon

Monsieur le Président présente l'état d'avancement de l'opération d'extension de la zone d'activités du Lantillon, à Rouillac.

L'opération a permis l'acquisition de 15 729 m² de foncier et va permettre la création de 10 360 m² de surfaces économiques commercialisables pour un montant total de 471 124,71 €.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.

9. Acquisition foncière Zone du Lantillon

Monsieur le Président présente le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section YE n°117, située à proximité de la zone d'activités du Lantillon à Rouillac.

Cette acquisition, d'une superficie de 65 101 m² classée en zone 1AUX au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, vise à constituer une réserve foncière destinée au développement économique futur du territoire.

Le Conseil communautaire approuve cette acquisition au prix de 7,35 €/m², soit un montant total de 478 492,35 €, hors frais de géomètre et d'acte notarié.

10. Présentation du projet d'installation de distributeurs automatiques de produits locaux

Monsieur le Président présente le projet d'installation de distributeurs automatiques de produits locaux porté en partenariat avec plusieurs acteurs économiques du territoire.

Ce projet vise à favoriser les circuits courts et à soutenir le développement des producteurs et commerçants locaux au travers d'un espace mutualisé de distribution.

Afin de permettre l'engagement des premières études et démarches nécessaires à sa réalisation, le Conseil communautaire approuve le principe de l'opération, crée une opération dédiée au budget principal, affecte une enveloppe prévisionnelle de 75 000 € TTC et procède aux ajustements budgétaires nécessaires.

Les modalités de fonctionnement, de gestion et d'utilisation des équipements feront l'objet de délibérations ultérieures.

11. Présentation du Projet Extension Maison de Santé – Rouillac

Monsieur le Président présente l'état d'avancement du projet d'extension et de réaménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Rouillac.

Les élus prennent connaissance de l'avant-projet détaillé, du calendrier prévisionnel de l'opération ainsi que du plan de financement envisagé.

Ce projet vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire, à améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé et à accompagner le développement de nouvelles activités, notamment dans le domaine du sport-santé.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation.

12. Convention Association Maison Sport Santé du Rouillacais

Monsieur le Vice-Président présente la convention de partenariat établie avec l'Association Maison Sport Santé du Rouillacais.

Ce partenariat prévoit le versement d'une participation financière de 15 000 € ainsi que la mise à disposition d'un éducateur en activité physique adaptée afin de développer les actions de prévention, d'activité physique adaptée et d'animation sportive sur le territoire.

Le Conseil communautaire approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Président à la signer.

VII. Questions diverses

Les services communautaires présentent l'actualité de la collectivité ainsi et les événements à venir sur le territoire, notamment celles de la médiathèque intercommunale.

Monsieur Alexandre GAUVIN rend compte de l'Assemblée Générale de l'ALPR et présente les principaux sujets abordés lors de cette réunion (aides au conseil municipal des jeunes de Saint Genis d'Hiersac, bonne santé financière, développement de partenariat...)

Il invite par ailleurs les élus communautaires à participer à l'inauguration du nouvel espace de jeux dédié à la petite enfance, organisée le samedi 4 juillet au matin au pôle Enfance.

VIII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 20 juillet 2026 (ou 27 juillet) - 18h – Salle Communautaire ou Ferme des Bouchauds

La séance est levée à 19h30